

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la Salle Polyvalente de BOQUEHO, sur la convocation en date du 25 juin 2026 qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués syndicaux :

HALLET Anne-Hélène, DELARUE Gilles, ALLAIN Jean-Paul, HEDER Jean-Paul, LE LIARD Pascal, CORDUAN Jean-François, MEROT Auguste, GIGAREL Jean-Marc, JOUAN Michel, GAREL Sabine, LE VAILLANT Ludovic, ROUSSEAU Philippe, RANNO Christian, COATRIEUX Daniel, PANSART Jean-François, FERON Michel, BANNIER Jean-Raymond, FONTAINE Jean-Paul, LECOQ Dominique, MEROT Olivier, LE ROY Jean-Pierre, VARNIER Jean-Pierre, BLANCHARD Rémi, DAULY René, CARRE Laurent, LE BIHAN Gilbert, DANIELOU Jean-Marc, SERANDOUR Yvon, SIMON Annie, JOURDEN Jean.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. TOLLEMER David, OLLIVIER Stéphane, BERTHAUD Tony, HESRY Michel, FRENETTE Philippe, LE VEXIER Didier, PETRA Michel, LE MOIGN Mickaël.

POUVOIR : M. LE VEXIER Didier donne procuration à M. VARNIER Jean-Pierre
M. PETRA Michel donne procuration à M. CARRE Laurent

Secrétaire de séance : HALLET Anne-Hélène

Egalement présents : Isabelle PIERRE, Gaël QUINTIN

DELIBERATION 2026-07-01 : ACHAT NACELLE

Il est prévu de remplacer Le camion nacelle achetée en 2014
Gaël QUINTIN a contacté plusieurs entreprises pouvant proposer des nacelles sur porteur en occasion car le montant en neuf est de l'ordre de 200 000€.
Une nacelle en occasion a été proposée par une société située dans l'OISE.
Une visite sur site a été organisée le 02 juin 2026 (Gaël QUINTIN, Jean-Pierre LE ROY, Daniel COATRIEUX et Gwénaél BOCQUILLON).

Par ailleurs la Commission matériel s'est réunie le 22 juin 2026 au SIVAP pour étudier la proposition.

ENTREPRISE	Montant TTC
DM NEGOCE	70 000€

Après présentation et discussion, la commission propose l'achat de cette nacelle par le fournisseur DM NEGOCE pour un montant de 70 000.00€ TTC.
Le barème d'amortissement est entre 10 et 15 ans.
Il est proposé un amortissement sur 10 ans.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir le fournisseur DM NEGOCE pour un montant de 70 000.00€ TTC.

AUTORISE le Président à signer le devis et toutes les pièces
DELIBERE sur la durée d'amortissement de 10 ans.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 022-252200514-20260701-2026_07_01-DE

Le Secrétaire de Séance
Anne Hélène HALLET



Délibération rendue exécutoire
Après transmission à la Préfecture le 16/07/2026
Et publication le 16/07/2026
Le Président Christian RANNO



Pour extrait conforme, le 03 juillet 2026
Le Président,

Christian RANNO

